

manuel et conduit les ouvriers. Il y a un inspecteur que l'auditeur général désigne parfois sous le nom de surintendant.

M. BLAIN : D'après mes renseignements, F. C. Whiteman est inspecteur des travaux, James Parks, surintendant, et Carmen Odell, contremaître.

L'hon. M. FISHER : J'ignore ce que l'honorable député veut dire lorsqu'il déclare que James Parks est le surintendant. Le département n'en sait rien. Les employés ne connaissent point ce nom-là. Naturellement, si on le désire, je pourrai déposer demain sur le bureau les noms de tous ceux qui travaillent à cette entreprise.

M. MARSHALL : Combien chacun de ces contremaîtres reçoit-il à peu près ?

L'hon. M. FISHER : Les inspecteurs des travaux touchent ordinairement \$2,50 ou \$3, selon l'importance de l'entreprise.

M. MARSHALL : Il est parfois question de contremaître, est-ce que ce serait l'inspecteur ?

L'hon. M. FISHER : Je ne sache pas qu'on l'appelle un contremaître. L'inspecteur n'est pas censé accomplir un travail manuel, mais il en est autrement du contremaître.

M. MARSHALL : Alors, je suppose que l'inspecteur est le surveillant des travaux.

L'hon. M. FISHER : Oui.

M. MARSHALL : Supposons qu'on commence une entreprise au mois d'avril et qu'on l'achève au mois d'octobre, sont-ils payés pour toute l'année ou pour les journées d'ouvrage seulement ?

L'hon. M. FISHER : Pour les journées d'ouvrage, ordinairement.

M. MARSHALL : Les inspecteurs ou contremaîtres des travaux publics sont-ils payés pour toute l'année.

L'hon. M. FISHER : On me dit que non.

Quai de Baddeck, \$5,600.

M. AMES : Trois emplacements ont été suggérés, n'est-ce pas ? Lequel a-t-on choisi ?

L'hon. M. FISHER : On nous a offert trois terres. La propriété Campbell, acquise par M. Alexander Macdonald en 1904; prix réduit, \$2,300. La propriété Macdonald, prix \$5,500 et la propriété Park, pour laquelle on demandait \$7,500 en premier lieu.

M. AMES : Quel est le prix de l'emplacement que l'Etat a acquis.

L'hon. M. FISHER : \$3,300.

M. BENNETT : D'après le rapport de l'auditeur général, à la page B-174, le prix ne serait que de \$3,000.

M. FISHER.

L'hon. M. FISHER : Je suppose qu'on l'a obtenu à meilleur marché en marchandant. L'offre était de \$3,300.

Baie Saint-Laurent.—Havre \$10,000.

M. AMES : Le ministre veut-il nous dire si cette somme suffira pour achever les travaux ?

L'hon. M. FISHER : Non ; le coût estimatif est de \$20,000. Pendant l'exercice qui vient d'expirer, un crédit de \$5,500 avait été ouvert. Nous demandons maintenant \$10,000 de sorte qu'il y a \$5,500 à voter de nouveau. Nous dépenserons \$15,500 au cours du prochain exercice.

M. AMES : Croit-on que les travaux seront parachevés lorsqu'on aura employé cette somme ? Ces travaux ont-ils un caractère durable ?

L'hon. M. FISHER : Il faudra dépenser \$20,000. Je comprends qu'il s'agit d'un quai ordinaire à la pointe extrême de l'île du Cap-Breton.

M. AMES : Les derniers ouvrages construits à cet endroit ont été emportés par les eaux. J'espère que ce quai résistera.

L'hon. M. FISHER : C'est notre espoir.

Big-Lorraine.—Dragage de l'entrée du port, \$3,600.

L'hon. M. FISHER : Cette somme doit être votée de nouveau. Rien n'a été fait, mais nous espérons commencer les travaux pendant cette saison.

M. BERGERON : Dans quel comté est située cette localité ?

L'hon. M. FISHER : Dans le comté de Cap-Breton-sud.

M. AMES : Je voudrais savoir pourquoi ce crédit figure dans le budget d'année en année. Le ministère se propose-t-il d'entreprendre les travaux cette année ?

L'hon. M. FISHER : Nous n'avons pas réussi à nous procurer des dragueurs.

M. AMES : Les commencera-t-on à la veille de la prochaine élection ?

L'hon. M. FISHER : Tout dépendra de la possibilité de nous procurer des dragueurs.

M. AMES : On croirait que ces travaux sont inutiles, puisqu'on peut en différer l'exécution d'année en année.

L'hon. M. FISHER : Si nous ne les avions pas jugés nécessaires, nous ne les aurions pas inscrits dans le budget.

M. AMES : Voici un endroit situé à deux milles de l'excellent port de Louisbourg et qui peut tout au plus servir de refuge pour les embarcations de pêche. En différant cette dépense d'une année à l'autre, le Gouvernement ne paraît pas bien certain de son utilité. A-t-on vraiment l'intention d'exécuter l'entreprise cette année ?